



Express-inFO

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel
extraordinaire du 30 novembre 2020

Spécial Covid - 2^e vague
Saison 2 Episode 3

Retrouve la [déclaration préalable de Force Ouvrière](#)

L'[instruction ministérielle](#) sortie le 30 octobre 2020

En résumé

- Les circulaires ministérielles, interministérielles restent d'actualité au moins jusqu'à la fin de l'année 2020.
- Le télétravail reste donc la règle jusqu'à la fin de l'année
- Pour définir 2021, le CHSCT-M se réunira avant les congés pour que les agents aient une visibilité.
- Concernant la [demande de report de congés](#), la SG s'engage à examiner la demande, au vu également de ce qu'a mis en place le MAA ou Météo France
- Suite à l'interpellation de FO, le réseau des médecins de prévention annonce s'organiser pour mettre en place une **méthodologie de suivis à moyen terme de la santé physique et psychique** de cette crise.
- Concernant la reconnaissance de la Covid-19 comme **maladie professionnelle**, un texte est actuellement en cours d'examen à la DGAFP.
- FO insiste sur la nécessité de commencer à **réfléchir sur l'après crise** (qui ne saurait se résumer au télétravail). La SG annonce qu'un plan d'actions est en cours d'examen auprès du cabinet. Nos représentants ont hâte de voir ce plan d'actions et de constater s'ils partagent ou non ce retour d'expérience ! A ce sujet, [retrouve les résultats de l'enquête menée à la suite du premier confinement](#), ainsi que la [plate-forme télétravail](#).
- Concernant les interpellations concernant les suicides dans des établissements publics et les accidents en DIR, la DG a annoncé les prendre sérieusement en note et nous apporter des réponses lors de la séance du 15 décembre

Tes représentants FO au CHSCT-M :

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Malvina CAUBERE, DGAC, Laurent BEAUFILS, DREAL NA, Sylvain FRANCOIS, DIR Est, Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28

